

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICA AVIATION ACADEMY » en abrégé « AAA »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE,  
Lot 3211, Ilot 289

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/11/2022, et enregistrés au CEPICI le 07/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICA AVIATION ACADEMY » en abrégé « AAA »

Objet :

- Le conseil
- La formation
- L'ingénierie de la formation
- Le diagnostic
- Les études de marchés
- Le recrutement
- La Représentation d'entreprises

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.
- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

La société a aussi pour but de faciliter les partenariats nord-sud (Afrique-Europe) et aussi d'accompagner les entreprises dans les stratégies de modernisation, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement

au dit objet ou pouvant faciliter son extension ou son développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (100,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 3211, Ilot 289

Dirigeant(s) M ANGAMAN ANGAMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00123 du 09/01/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01752/GTCA/RC/2023 du 09/01/2023

